



PORT AUTONOME D'ABIDJAN

Une Référence Internationale

LE DIRECTEUR GENERAL

Abidjan, le 13 OCT 2020

N/Réf : 254 GPAA/DOMSE/DA/DSUR/AYAI

NOTE AUX USAGERS

Objet : Délivrance des titres d'accès annuels
(Cartes et macarons) 2021 au Port d'Abidjan

Les usagers du Port d'Abidjan sont informés que **les demandes de titres d'accès annuels (cartes et macarons) pour l'année 2021 sont recevables à partir du 01 Novembre jusqu'au 15 décembre 2020.**

Les conditions requises en application du code ISPS étant portées en annexe, les usagers sont invités à prendre contact avec la Direction des Opérations Maritimes, de la Sécurité et de l'Environnement (Département Sûreté et Code ISPS, tél : 21-23-71-36 ou 21-23-86-73) pour les informations complémentaires.

Les usagers sont également tenus de retirer les fiches de renseignement « **personnes** » et « **véhicules** » pour le bon déroulement de l'opération.

En outre, Les demandes concernant Abidjan Terminal, le Terminal Fruitière et exclusivement le Terminal à Pêche devront obligatoirement être soumises à l'avis préalable du Responsable de chacune des structures susmentionnées.

Les dossiers complémentaires seront recevables à compter du 1^{er} avril 2021.

Les titres d'accès devant entrer en vigueur dès **le 01 Janvier 2021**, les usagers sont invités à prendre toutes les dispositions nécessaires pour se mettre à jour avant cette date.

Pour le Directeur Général,
et par délégation/Le Directeur des Opérations
Maritimes, de la Sécurité et de l'Environnement



Colonel COFFI Yao Emmanuel D.

Officier de l'Ordre National

Officier de l'Ordre du Mérite Maritime

Ampliations

- Toutes les Directions Sectorielles 1
- UCACI 1
- FEDERMAR 1
- S.G./COMMUNAUTE PORTUAIRE 1
- GSP-GN/CSP 2
- CSP-PAA 1
- PORT SECURITE 1
- ARCHIVES 1





PORT AUTONOME D'ABIDJAN

Une Référence Internationale

LE DIRECTEUR GENERAL

Abidjan, le

13 OCT 2020

N/Réf : **255** /DGPA/ DOMSE/DA/DSUR/AYAI

DELIVRANCE DES TITRES D'ACCES 2021 (Carte d'accès & macarons) AU PORT D'ABIDJAN LES PIECES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER

- Une demande motivée à adresser au Commandant du Port
- Une copie de l'agrément national délivré par l'autorité compétente
- Une autorisation d'exercer sur le port concernant les sociétés de sécurité
- Une copie de l'attestation de régularité fiscale
- Un reçu de règlement de la redevance d'usage des installations portuaires selon le type d'activité
- Une déclaration à la CNPS pour les employeurs ainsi que l'appel à la cotisation CNPS
- Un contrat de transport avec une société d'acconage ou une organisation similaire (pour les transporteurs)

PERSONNE BENEFICIAIRE

- Nom et prénoms du titulaire, date et lieu de naissance
- Profession
- Nom de l'employeur
- Une photo d'identité
- Photocopie de la carte nationale d'identité, carte de résident pour le non ivoirien

VEHICULE BENEFICIAIRE

- Photocopie carte grise, assurance, visite technique
- Numéro d'immatriculation
- Type (voiture, camion, semi-remorque, tracteur engin de manutention)

N.B : le retrait des titres d'accès (carte d'accès & macarons) se fait sur présentation de la main levée délivrée à la DFC

Pour le Directeur Général,
et par dérogation, le Directeur des Opérations
Maritimes, de la Sécurité et de l'Environnement

Colonel COFFI Yao Emmanuel D.
Officier de l'Ordre National
Officier de l'Ordre du Mérite Maritime

